



### Avant d'aménager, nous nous renseignons.

Aucune construction n'est en principe admise en forêt. L'aménagement de cabanes, de tremplins, de pistes, de canapés, de foyers et d'autres installations permanentes ne peut se faire sans autorisation. Nous nous renseignons auprès du garde forestier ou du propriétaire.



### Les zones de travaux, nous évitons.

Les soins et l'exploitation sylvicoles peuvent être sources de dangers pour les visiteurs autant que pour le personnel forestier. Respectons la signalisation et les interdictions de passer, y compris le week-end.



### Des risques encourus, nous sommes conscients.

La forêt est un espace naturel vivant. Prenons garde aux dangers qui pourraient survenir, notamment lors d'orages, de tempêtes ou de fortes chutes de neige (chutes de branches et d'arbres).



### Nos chiens, nous maîtrisons.

La présence de chiens, perçue comme un danger par la faune sauvage, est une source de stress pour elle. Dans de nombreux cantons, les chiens doivent être tenus en laisse durant les périodes de couvaison et de mise bas. Par précaution, mieux vaudrait les garder en laisse toute l'année.



### Branchages, fruits et champignons, point nous n'amassons.

La loi autorise le ramassage, dans des quantités raisonnables, de plantes, de champignons, de noix et de baies, pour autant que ces espèces ne soient pas protégées. On peut aussi récolter des branches et des pives pour sa propre consommation. N'accaprons pas !



### La quiétude de la nuit, nous respectons.

Dès le crépuscule, les animaux ont besoin de plus de tranquillité encore. Durant la nuit, restons sur les chemins et évitons toute lumière ou bruit intempestifs !

Bienvenue dans les bois!  
Petit guide du savoir-vivre en forêt



## Bienvenue dans les bois!

Petit guide du savoir-vivre en forêt

Respectueux  
des plantes et des  
animaux, dont  
c'est le lieu de vie

Respectueux  
de ce bien d'autrui,  
car chaque forêt  
a un propriétaire

Respectueux  
des autres usagers  
dont les attentes  
peuvent différer  
des nôtres

La forêt est un espace de détente et de loisirs pour nous, les humains, mais aussi un habitat pour une multitude de plantes et d'animaux. A de rares exceptions près, la forêt est ouverte à toutes et tous. Nous devons nous y comporter en hôtes. Pour le bien-être de la forêt et le plaisir de toutes et tous, des membres de la Communauté de travail pour la forêt ont rédigé ce Petit guide du savoir-vivre en forêt et ses dix règles de comportement. Selon les lieux et les saisons, des dérogations peuvent être accordées pour certaines activités ou manifestations.



### Bienvenue en forêt.

Au titre d'hôtes de la forêt, nous sommes les bienvenus. Les lieux et les circonstances imposent parfois des restrictions particulières relatives à la protection de l'environnement, au risque d'incendie, etc. Respectons-les.



### Le silence et la lenteur, nous aimons.

Les véhicules à moteur ne sont pas autorisés en forêt. Profitons du silence et de la tranquillité des lieux. Différentes consignes existent selon les cantons pour les cyclistes et les cavaliers. Prenons-les en compte.



### Sur les chemins et sentiers, nous restons.

La forêt est en priorité l'habitat des plantes et des animaux. Pour ne pas les déranger, nous utilisons les chemins et les sentiers existants.



### Ni trace ni déchet, nous ne laissons.

L'espace forestier est magnifique et unique nous comprenons qu'il soit utile de le préserver. Laissons derrière nous la forêt et les infrastructures récréatives dans l'état où nous les avons trouvées.

## Parrainage

Wer steht hinter dem Wald-Knigge?

Ces principes ont été rédigés sous la conduite de la Communauté de travail pour la forêt, en étroite collaboration avec ses membres :

ArboCityNet	Pro Natura
Association suisse du personnel forestier	ProSilvaSuisse
BirdLife Suisse	Suisse Rando
ChasseSuisse	SIA – Société spécialisée de la forêt
Erbinat – Verband Erlebnis und Bildung in der Natur	SILVIVA
Fédération suisse des sports équestres	Société forestière suisse
ForêtSuisse	SuisseMobil
Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires	Swiss Cycling
Institut für Freiraum und Landschaft, HSR Rapperswil	Swiss Rangers
	Union suisse des sociétés de mycologie
	WWF

Editeur : communauté de travail pour la forêt et les organisations membres et institutions mentionnées ci-dessus ; Mise en page : Livia Graf ; Cartoons : Max Spring ; Langues : le dépliant est également disponible en allemand. © CTF 2018  
Contact et achat de la version électronique : Communauté de travail pour la forêt, Ebnetstrasse 21, 3982 Bitsch, info@afw-ctf.ch, www.afw-ctf.ch ; Achat de la version imprimée : www.waldschweiz.ch ; Shop : https://wvs-shop.abacuscity.ch/fr/home